

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 03 mars 2023**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,  
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,  
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

**MEMBRE ABSENT :**

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-020- Adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

*Dans le cadre de la réalisation du diagnostic local de sécurité partagé, élaboré en partenariat avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), la réalisation dudit diagnostic nécessite l'adhésion au FFSU.*

La Ville au travers de la mise en œuvre des projets Politique de la Ville et de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réalise cette année un diagnostic de sécurité en partenariat avec le FFSU.

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine est une association dont les membres sont des collectivités territoriales. La réalisation du diagnostic est conditionnée à l'adhésion au Forum.

Pour l'année 2023, le montant de l'adhésion pour les communes jusqu'à 10 000 habitants est de 747€.

M. Michel BONNEFOND, adjoint en charge de la sécurité, sera le représentant de la commune auprès du Forum Français pour la Sécurité Urbaine dans le cadre de cette adhésion et de toutes les assemblées nécessitant une représentation.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise :**

- la collectivité à adhérer au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) et à verser la cotisation annuelle de 747 € en 2023,
- Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

**Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.**

Le maire,



François NEBOUT